

SÉANCE ordinaire

Le 15 janvier 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 15 janvier 2024, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

240115.009 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Demande de confirmation - Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux;
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Adoption - règlement numéro V-260-2024 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2024 ;
 - 4.3 Adoption - Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-z-001 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-admin-urba-001 de la ville de Chandler;
 - 4.4 Signataire – Contrat de travail – Cours de yoga hiver 2024 ;
 - 4.5 Signataire – Entente relative à l'entretien et à la surveillance du Centre des loisirs de Pabos et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et des sentiers de ski de fond ;
 - 4.6 Approbation – ajout d'un poste à la convention collective des employés municipaux de la ville de Chandler ;
 - 4.7 Période des fêtes 2023 - Achat de dindons surgelés – Projet de quartier Newport ;
 - 4.8 Recommandation de paiement – SOUDURE CMG – Projet de quartier St-François ;
 - 4.9 Recommandation de paiement – FLEUR AU VENT – Projet de

- quartier Pabos ;
- 4.10 Approbation – Offre de services AKIFER – Plan de protection de notre source d’eau potable (PPS) ;
 - 4.11 Signataires - Entente de partenariat pour le prêt d’équipement – URLSGIM ;
 - 4.12 Recommandation de paiement – Imprimerie des anses – Projet de quartier Pabos ;
 - 4.13 Modification de la résolution numéro 231113.334 – Embauche coordonnateur en loisirs ;
 - 5. PROPOS DU MAIRE
 - 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l’assemblée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240115.010 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d’adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2023 et du 9 janvier 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240115.011 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d’aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le montant suivant:

• Demande de commandite – 61 ^e édition du tournoi Atome/Peewee de Chandler 25-28 janvier 2024;	400 \$
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240115.012 DEMANDE DE CONFIRMATION - RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans.

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

CONSIDÉRANT que la municipalité procède a une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l’année civile qui précède celle où doit avoir lieu l’élection générale.

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est

accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu :

que la Ville de Chandler demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.013 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 570 007.27 \$, pour le journal des achats du mois de décembre 2023, et une somme de 54 310.40 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.014 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-260-2024 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2024

ATTENDU que la ville de Chandler a adopté son budget pour l'exercice financier 2024 prévoyant des revenus et des dépenses de 13 567 139 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter l'imposition et le prélèvement des taxes, des compensations, des tarifs et des autres redevances nécessaires pour pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget ;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 9 janvier 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu qu'un règlement portant le numéro V-260-2024 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.015 ADOPTION - RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-ADMIN-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certains ajustements, corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage et au règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et le Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la Ville de Chandler doivent être modifiés ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 20 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté et ce, sans changement, à la séance du 11 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'il n'a fait l'objet d'aucune demande ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil, qui ont reçu

une copie du règlement le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout , appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.016 SIGNATAIRE – CONTRAT DE TRAVAIL – COURS DE YOGA HIVER 2024

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville le contrat de travail pour un employé contractuel pour les cours de yoga qui seront offerts à la session d'hiver 2024 par madame Frédérique Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.017 SIGNATAIRE – ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN ET A LA SURVEILLANCE DU CENTRE DES LOISIRS DE PABOS ET A LA PRÉPARATION, L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET DES SENTIERS DE SKI DE FOND

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville l'entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre des loisirs de Pabos et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et des sentiers de ski de fond pour la saison hivernale 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.018 APPROBATION – AJOUT D'UN POSTE À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 231012.297 qui autorise la modification de la structure organisationnelle du Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme ;

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire administrative aux loisirs a été aboli et qu'il y a eu création d'un

poste de coordonnateur(rice) en loisirs, poste régulier, à raison de 32,5 h / semaine ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout que ce conseil autorise le directeur général & greffier à soumettre une demande au Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chandler pour ajouter le poste « coordonnateur(rice) en loisirs » à la grille salariale du poste de « coordonnateur(rice) culturel(le) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.019 PÉRIODE DES FÊTES 2023 - ACHAT DE DINDONS SURGELÉS – PROJET DE QUARTIER NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture de la COOP IGA CHANDLER, au montant de 170.86 \$, toutes taxes comprises, pour l'achat de dindons surgelés.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu aux projets de quartier de Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.020 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SOUDURE CMG – PROJET DE QUARTIER ST-FRANÇOIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 11126 au montant de 2 004.70 \$, toutes taxes comprises, à SOUDURE CMG, pour la fabrication d'une structure d'arbre de Noël.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu aux projets de quartier de St-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.021 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – FLEUR AU VENT – PROJET DE QUARTIER PABOS

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 20231215-1 au montant de 420.00 \$, sans taxes, à FLEUR AU VENT, pour la réalisation du contenu d'un panneau d'interprétation pour la plage de l'Anse-à-la-Chaloupe.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu aux projets de quartier de Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.022 APPROBATION – OFFRE DE SERVICES AKIFER – PLAN DE PROTECTION DE NOTRE SOURCE D’EAU POTABLE (PPS)

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil approuve l’offre de services de la firme AKIFER pour l’élaboration d’un plan de protection de la source d’alimentation en eau potable (PPS) afin de définir et planifier la mise en œuvre des mesures de protection requises pour préserver, voir améliorer, la qualité et la quantité des eaux exploitées par la ville.

Les coûts à prévoir pour l’élaboration d’un plan de protection de la source d’Alimentation en eau potable et de 27 700 \$, taxes en sus. Avec l’aide financière du ministère, les honoraires d’AKIFER seront couverts à 85 % par la subvention, soit 23 545 \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240115.023 SIGNATAIRES - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE PRÊT D’ÉQUIPEMENT - URLSGIM

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur du service de loisirs, de la culture et du récréotourisme, monsieur Glenn Clément, à signer pour et au nom de la ville l’entente de partenariat pour le prêt d’équipement de l’Unité régionale loisir et sport Gaspésie-îles-de-la-Madeleine (URLSGIM).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240115.024 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – IMPRIMERIE DES ANSES – PROJET DE QUARTIER PABOS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 24008 au montant de 1 011.78 \$, toutes taxes comprises, à IMPRIMERIE DES ANSES, pour la conception de l’affiche extérieure pour le Banc de Pabos.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget prévu aux projets de quartier de Pabos.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240115.025 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 231113.334 – EMBAUCHE COORDONNATEUR EN LOISIRS

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise l’embauche de madame Marie-Claude Prévost, à titre de coordonnatrice en loisirs, poste régulier, au taux horaire correspondant au 7e échelon de la grille salariale de

la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chandler (CSN) pour un emploi de coordonnateur(rice) culturel(le) ou de coordonnateur(rice) aux loisirs.

Il est également résolu que la présente résolution modifie la résolution numéro 231113.334.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240115.026 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 19 h 40.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier